

Rouen, le 27 novembre 2018

L'inspectrice d'académie  
Directrice académique des services de  
l'Education nationale

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des  
écoles publiques de Seine-Maritime

S/c de Mesdames et Messieurs les  
inspecteurs de l'Education nationale

**DSDEN** **Objet :** Déploiement de l'application E.S.D.S. (espace de stockage de documents sécurisé).

**Division de l'Organisation  
Scolaire**

Dossier suivi par  
Frédéric LECOQ

Téléphone  
02 32 08 99 68

Fax  
02 32 08 99 71

Mél.

acmo76@ac-rouen.fr

5, place des Faienciers  
76037 Rouen cedex

La sécurisation des espaces scolaires, priorité nationale, s'appuie sur l'instruction interministérielle du 12 avril 2017, relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise et sur la circulaire du 25 novembre 2015 relative au plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs.

Outre l'existence d'une approche partenariale, les textes réglementaires disposent que les P.P.M.S. (plans particuliers de mise en sûreté face aux risques majeurs), les plans des bâtiments et de l'enceinte scolaire doivent être transmis aux autorités académiques. Par ailleurs, les P.P.M.S. et les plans doivent être adressés aux services préfectoraux afin qu'ils puissent être mis à disposition des forces de l'ordre.

Dans ce cadre, afin de répondre aux exigences ministérielles et dans un souci de simplification des procédures, l'application E.S.D.S. est déployée sur l'ensemble de l'Académie après avoir été testée dans différentes écoles. Cette application permet le dépôt et la consultation à plusieurs niveaux, et plus particulièrement par les IA-DASEN, des documents et informations suivantes :

- P.P.M.S. risques majeurs.
- P.P.M.S. attentat – intrusion.
- Plans des bâtiments et de l'enceinte scolaire.
- Réalisation des exercices P.P.M.S. et documents divers.

Par ailleurs, les possibilités d'exploitation statistique des différentes données permettront de réduire le nombre d'enquêtes menées auprès des écoles.

L'application se fait par le portail métier pour les personnels de l'Education Nationale et via le R.I.E. pour les partenaires. Les modalités sont précisées dans le guide d'accompagnement joint.

Je vous remercie donc de déposer vos documents dans cet espace de stockage dans les meilleurs délais.

En cas de difficultés d'ordre technique, vous pouvez contacter la plateforme d'assistance à l'adresse suivante :

<http://assistance.ac-rouen.fr>

Les écoles qui ne disposent pas des plans des bâtiments peuvent se rapprocher de leur collectivité territoriale de rattachement en vue de les obtenir.

Je vous remercie de votre collaboration.

Pour l'inspectrice d'académie  
Directrice académique des services  
de l'Education nationale de la Seine-Maritime,  
par délégation  
La secrétaire générale

Signé

Caroline BOUHELIER